

dée sur les principes qui ont élevé le service civil de Grande-Bretagne au-dessus de tous les autres, autant que je sache, sous le rapport des qualités morales et du talent. Nous ne pouvons espérer améliorer le service civil qu'en accroissant de toutes nos forces le prestige de la commission actuelle et non pas en nommant des employés comme ceux qui sont entrés dans le service par favoritisme politique. Procédons de cette façon, non pas en commençant par le bas, mais par le haut. C'est très grave d'ouvrir la porte au favoritisme politique pour les nominations à faire dans cette commission. Ce sera l'une des pires formes de favoritisme. Le whip libéral murmure en m'entendant dire cela.

M. CASGRAIN: Non.

M. GARLAND (Bow River): L'honorable député ferait mieux d'étudier les dispositions de la loi du service civil et de les améliorer, plutôt que de s'en moquer. Le parti ministériel adopte, dans l'occurrence, une attitude vraiment regrettable. Je ne veux pas irriter nos honorables collègues dans la circonstance, mais franchement je ne peux pas me mettre d'accord, avec le ministre, ni laisser passer cela sans protester. Je ne peux appuyer une proposition d'après laquelle les emplois de sténographes, d'estimateurs et autres dans cet immense service de la commission de crédit fédéral seront soumis au régime du favoritisme politique. Je m'y oppose et je proteste contre cette idée.

M. ROSS (Kingston): Le ministre a fait de graves déclarations, il y a quelques instants. Je ne pense pas qu'elles puissent être exactes, si je comprends bien la ligne de conduite suivie par la commission du service civil dans le passé. Le ministre dit que la commission ne s'occupe pas de la réputation du postulant et que c'est la dernière qualité dont elle tienne compte. Je ne connais pas d'emploi pour lequel la commission n'ait pas demandé au postulant de fournir des recommandations, et ces recommandations sont toujours fournies, du moins dans presque tous les cas dont j'ai eu connaissance. Comment le ministre peut-il dire que la commission ne tient pas compte de la réputation du postulant quand, à ma connaissance, c'est l'habitude de la commission de prendre des renseignements à ce sujet? Je voudrais savoir si l'on procède d'une façon à certains endroits et autrement ailleurs. Le ministre ferait bien de réfléchir avant de laisser se propager une déclaration pareille.

M. McGIBBON: D'après la remarque faite par le ministre, il y a un instant, il est bien évident que le Gouvernement ne saurait faire autre chose que de choisir une de ces deux

solutions: soit qu'il ait le courage d'afficher ses convictions et de présenter un projet de loi pour se débarrasser de la commission du service civil...

L'hon. M. ROBB: On ne veut pas s'en débarrasser.

M. McGIBBON: Non, pas ouvertement, mais vous prenez les moyens de le faire en ce qui concerne les nominations que voici. Nous avons une commission dont deux membres ont été nommés par le ministre actuel. Or, que dit le ministre? Il ne peut pas se fier à elle, pour désigner les fonctionnaires du service à créer en vertu de cette loi, quoique le ministre ait désigné lui-même deux de ses membres. C'est absurde. Si le ministre croyait ce qu'il dit, il devrait avoir le courage de présenter un projet de loi pour se débarrasser de la commission du service civil, car c'est ce qu'il fait indirectement dans ce cas-ci pour que le public ne le sache pas. Le ministre porte une grave accusation contre la commission du service civil, en disant qu'il ne se fie pas à elle pour faire les nombreuses nominations nécessitées par cette loi et en disant aussi que la commission est susceptible de désigner des gibiers de prison et qu'on ne peut pas se fier à elle, même pour les nominations de moindre importance. De deux choses l'une: le ministre en a dit trop ou pas assez.

L'hon M. ROBB: Je n'ai rien à retirer. Malheureusement, nous avons eu depuis quelques semaines des exemples de ce que j'ai justement exposé à la Chambre, ce soir. L'honorable député ne doit pas créer l'impression que nous sommes les adversaires de la commission, sous prétexte que j'ai signalé certains faits. Il n'en est rien. Nous sommes en faveur de la commission. Je désire exactement le même système d'administration qu'en Grande-Bretagne, mais, ce système, nous ne l'avons pas au Canada. L'honorable député voudrait faire croire que nous abandonnons la méthode des nominations par la commission du service civil, parce que nous créons cette très petite organisation,—car elle sera très petite,—pour l'application de la loi en discussion. D'après les lettres que nous recevons, je vois qu'on se figure que nous allons créer un grand service et le doter d'un gros budget. Il ne sera rien fait de ce genre. Qu'on me permette de signaler que mon honorable ami a siégé du même côté que l'un des ministres des Finances les plus habiles que le Canada ait jamais eus, et ce ministre avait exempté de la loi du service civil le bureau de l'impôt sur le revenu.

M. GARLAND (Bow River): Cela ne justifie certainement pas le ministre actuel.